Nouveau retard pour le parc éolien en mer du Calvados : pas de mise en service avant fin 2027

https://www.francebleu.fr/infos/environnement/nouveau-retard-pour-le-parc-eolien-en-mer-du-calvados-pas-de-mise-en-service-totale-avant-fin-2027-7137516

Le chantier du parc éolien en mer du Calvados prend à nouveau du retard, deux ans de plus pour être précis. Initialement prévu en 2024, l'ouverture avait été décalée à fin 2025... Les porteurs du projet viennent d'annoncer que la mise en service ne se fera pas finalement avant fin 2027.

De Philippe Thomas – Jeudi 3 juillet 2025

Opération de raccordement du futur Parc éolien en Mer du Calvados avec deux câbles sous-marins au réseau électrique national © Radio France - Olivier Duc

On est évidemment loin des retards successifs connus par l'EPR de Flamanville (12 années au total pour un coût de 19 milliards contre 3,3 milliards prévus initialement), mais la vie du parc éolien en mer qui doit voir le jour en face de Courseulles-sur-Mer n'est pas un long fleuve tranquille. En effet, les porteurs du projet on annoncé aujourd'hui que la mise en service complète ne se fera pas **avant la fin d'année 2027. Initialement, celle-ci devait se faire en 2024** avant d'être repoussé une première fois en fin 2025.

Les travaux de forage vont reprendre en août

Aujourd'hui, seuls 4 des 64 mâts sont installés. A cela deux raisons majeures, d'abord parce que la foreuse utilisée - innovante dans son fonctionnement - a demandé un temps d'adaptation, ensuite parce que le navire de forage affrété pour ces travaux était attendu sur un autre chantier. Résultat, si l'activité à terre s'est poursuivie, celle en mer est à l'arrêt. Elle doit reprendre en août avec l'arrivée d'un nouveau bateau. "*On a également travaillé sur l'outil de forage pour le fiabiliser et l'améliorer*" explique le nouveau directeur du projet (arrivé il y a 6 mois), Michel Benoit. A partir du mois prochain, "*on va pouvoir enchaîner les forages et en parallèle l'installation des fondations. Cela va se faire sur 2025 et une bonne partie de 2026, jusqu'à la fin de l'année probablement. On commencera également l'an prochain l'installation des câbles puis des éoliennes, probablement à l'été 2027. Aujourd'hui, on vise un mise en service progressive du parc éolien au second semestre 2027*."

Le porteur de projet "très confiant sur la calendrier qui est annoncé"

Peut-on faire confiance à cette nouvelle date ou faudra-t-il s'attendre à un nouveau retard dans les mois à venir ? Michel Benoit se montre plutôt confiant : "***On a tiré beaucoup de retours d'expériences de ce qui s'est passé en 2024 et début 2025.*** *Je suis très confiant sur le calendrier qui est annoncé*." Les 60 forages restants devraient donc se faire dans les temps désormais impartis. En attendant la fin des travaux, 200 bateaux de pêche sont indemnisés pour compenser les zones d'exclusions mises en place. Et les communes du littoral vont devoir attendre encore un peu pour toucher les redevances promises à partir de la mise en service du parc éolien.

Les opposants demandent un moratoire

Du côté des opposants, ce nouveau retard n'est qu'une demi-surprise. Ugo Rullier, vice-président de Libre Horizon association opposée au projet : "*On peut quand même dire que c'est une bonne nouvelle. On s'en doutait tout de même avec l'autorisation d'exploitation qui avait été décalée au printemps jusqu'à la mi-2028. Ce qu'on en retient, c'est que les études environnementales n'ont pas l'air d'avoir été très bien réalisées. On voit qu'aujourd'hui, seulement 4 pieux sur 64 ont été installés. C'est des années et des années de retard. Je n'ose pas imaginer la note financière. Au début, on parlait de 2 milliards d'euros pour seulement produire 1,2 jour de la production nationale française. La note va continuer d'augmenter alors qu'on connait l'état financier de la France aujourd'hui. Ça paraît quand même un contre sens, que ça soit financier ou écologique, de continuer un tel projet. Nous, ce qu'on demande, c'est un moratoire sur tous les projets en cours.*"

En terme d'énergie, le parc doit couvrir l'équivalent de 90% de la population du Calvados. **L'impact budgétaire de ce retard n'a pas été précisé par le porteur de projet.**